



commune re.source

GEER INFO - Votre bulletin d'information sur la Commune de Geer.
GEER INFO - 032 19 588 033 - fax +32 19 587 079 - geer.info@publink.be - www.geer.be

Distribué sur l'entité communale de Geer à 1350 exemplaires

BULLETIN COMMUNAL #ÉTÉ 2017

Conception graphique : Hibou Printing sprl - www.lehibou.be

Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 520 Geer - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 520 Geer



**BUREAU D'ARCHITECTURE
BOURGUIGNON - LINDEKENS**
RUE DE LA CONSERVERIE 4/1 4250 GEER (BELGIQUE)
TEL: 019/32.33.54 FAX 019/32.33.59
guy.bourguignon@skynet.be sebastien.lindekens@skynet.be
<http://www.blaarchitecture.be>



**Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsrl**
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB
Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com
www.rt-architecte.be



**Fiduciaire
du Geer**
Une collaboration en toute confiance
T. 019 58 88 07 rue E. Lejeune 3
F. 019 58 85 56 B-4250 Geer
Comptabilité - Fiscalité - Bureau social
Gérance Jean-Marie HALING
Yves-Marie DABOMPRÉ
info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

**PLASTIQUES
de Stexpe** Ch. Romaine, 56
4252 OMAL Tél. : 019/58 81 13



Bâtiment - Industrie - Agriculture
E-mail : info@destexheplastic.be

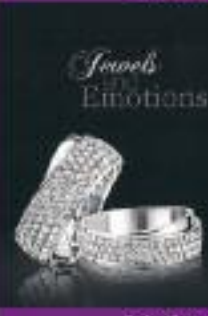


BCS garden
Stéphane COLLIN
Rue de l'Eglise, 14, 4250 Boelha
Gsm : 0477 70 53 85
www.bcs-garden.be

- * Entretien et réalisation de parcs et jardins
- * Aménagement extérieur
- * Terrassement et benne TP
- * Déneigement voie, parking et particulier
- * Vente de pellet DIN +



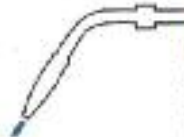
Domin'Or
Dominique Mahiels
BIJOUTIERE - JOAILLIERE
Jewels Emotions



Création, transformation et réparation.
Bijoux argent, or 18 ct, orfèvre de perles de culture et de toilette.
Montres: Frédérique Constant - Lotus
Rue du Village 1a 4254 Ligny (Geer)
Tél. 019.58.87.35 Fax 019.58.89.02
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi fermé à 17h à l'exception du lundi



Océanic
Chaussée Romaine, 190 - Waremmé
Tél: 019/58.75.18
Ouvert de 7 à 19 h du lundi au samedi
de 9 à 17 h le dimanche
de 9 à 13 h les jours fériés



ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU
MOUREAU
Constructions Métalliques
Soudage: Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretien industriel
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et conteneurs
Tous travaux de sous-traitance
Rue des Brauchs, 100A 4252 Omal-Geer
GSM 0488 20 54 59

**HESBAYE
FROST**




A.D.D. Usinage
Usinage toutes pièces
Fabrication - Réparé en état - Modification
Ach - Buse - Pigeon - Poêle - Piler - Accouplement - Rétro - Tonnage - Visserie...
Chaudières - Sublog
Acier - Inox - Titane - Bronze - Fonte - Tôle - Tôle - Aluminium - Cuivre...
Duchenne David
Rue Jean Baptiste Leveux, 2
4253 Duvion (Geer)
Gsm : 0492/31.15.89
Fax : 019/67.61.29
E-Mail : adk@nagel.be

SOMMAIRE

- 3 LE BOURGMESTRE VOUS PARLE
- 4 FINANCES COMMUNALES
- 5 ZONE DE POLICE HESBAYE
 - INFORMATIONS GÉNÉRALES
 - BUDGET DE LA ZONE ET INTERVENTION FINANCIÈRE DES COMMUNES
- 6 ZONE DE POLICE HESBAYE
 - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2017
- 7 - 8 - 9
 - ZONE DE POLICE HESBAYE
 - ACTIONS ET SERVICES MIS À DISPOSITION PAR LA ZONE DE POLICE
- 10 ZONE DE SECOURS HESBAYE
 - INFORMATIONS GÉNÉRALES
 - LES MISSIONS
- 11 - 12 - 13
 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE
 - BUDGET DE LA ZONE ET INTERVENTION FINANCIÈRE
- 14 ANIMAL RESCUE TEAM
- 15 - 16
 - GESTION DES DÉCHETS
- 17 - 18
 - NOCES D'OR DES ÉPOUX FUMAL
 - RENCONTRES VILLAGEOISES
- 19 - PEUPLIERS ET PLANTATIONS
 - CAPTAGES SUR LES PONTS ENJAMBANT LES COURS D'EAU
- 20 GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS
- 21 - 22
 - QUELQUES NOUVELLES DU CPAS
- 23 - SPORT ET FÊTE À SAINT-JOSEPH
 - LES 5E ET 6E ANNÉES DE L'ÉCOLE COMMUNALE PARTICIPENT AUX CONCOURS
- 24 LES CLOCHES SONT PASSÉES À L'ÉCOLE MATERNELLE DE HOLLOGNE
- 25 UNE NOUVELLE BARRIÈRE ET UNE BALADE
- 26 - LES BOÎTES À LIVRES
 - PSYCHOMOTRICITÉ
- 27 - 30
 - LES BRÈVES
- 32 ÉTAT CIVIL



LE BOURGMESTRE VOUS PARLE...

Bonjour chères Geeroises et chers Geerois ! Comme annoncé précédemment, nous mettrons un point d'honneur, et ce envers et contre tout, à ce que notre bulletin d'informations communales soit édité et distribué à la fin de chaque trimestre. Les informations et autres présentations ainsi communiquées seront de ce fait directement en rapport avec les événements qui se sont déroulés ou qui vont avoir lieu dans notre commune de Geer et ses villages.

Un grand merci à nos comités locaux qui, en cette période printanière, organisent et même relancent au sein de notre commune les fêtes des voisins, les fêtes locales et autres activités en tous genres. Ces activités permettent et encouragent non seulement les rencontres entre citoyens, mais elles génèrent également la (re)création d'un tissu relationnel direct entre citoyens, celui-ci ayant tendance à disparaître dans le cadre du mode de vie actuel.

Merci également à nos sportifs individuels et à nos comités sportifs qui intègrent nos jeunes et qui, par leurs résultats, mettent en valeur notre entité et participent aussi au développement relationnel entre citoyens.

Notre structure démographique est saine et bien équilibrée. Néanmoins, nous constatons que des activités ciblées vers nos jeunes et vers nos habitants « un peu » plus âgés deviennent nécessaires et indispensables. Nous allons dès lors mettre en place une cellule « Organisation événementielle » qui permettra de proposer régulièrement des activités et manifestations plus adaptées à la demande de ces citoyens.

Bien que nous soyons à l'ère du numérique et que la génération « GAFA » - c'est quoi encore ça... - a tout l'avenir devant elle, je constate, régulièrement, que les informations glanées via « Internet » et, ou communiquées par les réseaux sociaux sont soit incomplètes, soit carrément tronquées et ne reflètent généralement qu'un avis immédiat sans tenir compte des réalités organisationnelles des services tant internes qu'externes.

En ces périodes d'insécurité, une description de la gestion et des projets d'amélioration des organisations pluricommunales, telles la Zone de Police de Hesbaye et la Zone de Secours Hesbaye, me semble indispensable afin que vous, citoyens de notre commune de Geer, soyez clairement et complètement informés sur le fonctionnement de ces services pluricommunaux mis en place par les autorités de tutelle afin d'assurer le plus efficacement possible notre sécurité et dont le financement est largement assuré par les budgets communaux. Après lecture de ces informations, j'espère que vous aurez compris, notamment, que la Police ainsi que les services de secours communaux n'existent plus, mais qu'ils sont organisés en zones regroupant plusieurs communes et qu'il convient petit à petit d'en améliorer les services et l'efficacité au bénéfice du citoyen.

Bonne lecture à toutes et à tous ! Après quelque 6 mois d'activités, j'espère que la période estivale vous sera profitable et que nos citoyens qui en ont la possibilité profiteront au maximum de leur période de vacances.

Votre Bourgmestre,
Michel Dombret.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2017

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE ORDINAIRE*

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2017	5 211 564,42	4 162 193,25	1 049 371,17
Augmentation de crédit	28 667,21	48 942,52	- 20 275,31
Diminution de crédit	00,00	00,00	00,00
Nouveau résultat cumulé	5 240 231,63	4 211 135,77	1 029 095,86

* Gestion journalière

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE*

* Gestion des projets

Situation	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2017	1 302 453,26	1 302 453,26	00,00
Augmentation de crédit	221 073,02	196 000,00	25 073,02
Diminution de crédit	00,00	00,00	00,00
Nouveau résultat cumulé	1 523 526,28	1 498 453,26	25 073,02

Les 2 plus gros chantiers prévus au budget extraordinaire 2017 à savoir, la mise à disposition de trottoirs et la rénovation complète du revêtement de la rue Champinotte à Ligny ainsi que la réalisation d'un piétonnier sécurisé entre les villages de Boëlhe et de Geer, sont bien en cours de réalisation.

Quant à la construction de la nouvelle salle communale à Hollogne-sur-Geer, le projet suit son cours, la mise à disposition étant prévue pour le 1er trimestre 2018.

Une description complète de ces projets sera envisagée lors de la parution du prochain bulletin communal d'informations.

Les cahiers des charges des autres projets sont en cours d'élaboration.

Michel Dombret
Bourgmestre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La police locale, en tant que composante de la fonction de police intégrée, constitue un maillon indispensable dans la chaîne de sécurité. Elle contribue, sous la direction de ses autorités, à la sécurité des citoyens et à la qualité de vie au sein de notre zone.

Elle assure la fonction de police de base, qui comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police et de notre commune en particulier.

Pour pallier l'absence du chef de corps en poste, le Collège de police a désigné le Commissaire Jean-Marie Debroux comme chef de corps faisant fonction, et ce depuis mai 2013.

S'efforçant de rétablir la confiance et la motivation des collaborateurs, Monsieur Debroux est également à l'origine des nombreuses pistes d'amélioration ayant été mises en place ces derniers temps. Ayant atteint l'âge de la mise à la pension, Monsieur Jean-Marie Debroux sera remplacé par un nouveau chef de corps, et ce dans le courant du mois d'août 2017.

Un grand merci à Monsieur Debroux pour la reprise en charge efficace des effectifs, et le développement de nouveaux projets destinés à accroître la visibilité et l'efficacité de la zone de police de Hesbaye.

Cinq candidatures à la fonction de « chef de zone » ont été déposées, une commission spéciale est mise en place et procédera à la mise en place des examens écrits et des auditions afin de réaliser un classement suivant compétence des candidats, le Conseil de la zone de Police proposera une candidature qui devra ensuite être validée par le Ministère de l'Intérieur.

BUDGET DE LA ZONE ET INTERVENTION FINANCIÈRE DES COMMUNES

BUDGETS 2017 DE LA ZONE DE POLICE DE HESBAYE

Budget ordinaire*	Recettes	Dépenses	Solde
Budget cumulé 2017	7 753 665,87	7 753 665,87	00,00
Budget 2016 après MB	7 357 617,62	7 250 475,03	107 142,59
Compte 2015	7 337 947,45	7 268 324,18	69 623,47

* Gestion des projets

Budget extraordinaire*	Recettes	Dépenses	Solde
Budget cumulé 2017	487 039,01	423 000,00	64 039,01
Budget 2016 après MB	370 877,89	305 338,88	65 539,01
Compte 2015	379 288,42	301 749,41	77 539,01

INTERVENTION FINANCIÈRE DES COMMUNES.

Comme vous le savez, les subventions communales sont fixées en dernier lieu, après estimation des dépenses d'une part, des autres recettes d'autre part.

Le tableau des subventions par commune se présente donc comme suit :

Commune de la zone	En 2017	En %	En 2017 après MB
BERLOZ	241 623,02	5,84 %	236 885,31
CRISNEE	250 528,84	6,06 %	245 616,51
DONCEEL	213 045,02	5,15 %	208 867,67

Commune de la zone	En 2017	En %	En 2017 après MB
FAIMES	273 996,81	6,63 %	268 624,05
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	274 926,81	6,65 %	269 536,09
GEER	282 236,69	6,83 %	276 702,64
OREYE	419 247,36	10,14 %	411 026,82
REMICOURT	430 935,73	10,42 %	422 486,01
WAREMME	1 748 008,58	42,28 %	1 713 733,90
Subventions communales	4 134 548,86	100 %	4 053 479,00

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2017

Les recettes et les dépenses qui s'élèvent à 7 753 665,87€ sont en augmentation de **2%**.

Les dotations communales participent à concurrence de **53,32 %** au financement de la zone de police. Le financement propre à charge de notre commune de Geer correspond quant à lui à **6,96%** de l'ensemble de nos dépenses budgétaires, soit l'équivalent de **83,00€** par habitant.

Il est donc nécessaire et indispensable d'être informé de la gestion financière de la Zone de Police, mais également d'être attentif à la qualité des services rendus, à leur efficacité et à une évolution positive et continue de ceux-ci au profit de nos habitants.

Les dépenses quant à elles se ventilent de la manière suivante :

Types de dépenses (Ex. propre)	En 2017	En %	En 2016	En %
D.O. de Personnel	6 408 667,42	86,58 %	5 810 784,75	85,24 %
D.O. de Fonctionnement	662 229,97	8,95 %	735 453,90	10,79 %
D.O. de Transferts	67 431,78	0,91 %	66 301,11	0,97 %
D.O. de Dettes	263 680,78	3,56 %	204 728,03	3 %
D.O. de PRÉLÈVEMENTS	00,00	0 %	00,00	0 %
TOTAL des DÉPENSES	7 402 009,95	100 %	6 817 267,79	100 %

Les dépenses de personnel correspondent à quasi 87% des dépenses totales de la zone, il est donc indispensable que la gestion globale des ressources humaines soit un des éléments centraux afin d'assurer une évolution positive et efficace de notre zone de Police. Cette gestion est l'un des défis majeurs dont devra tenir compte le nouveau chef de zone.

J'espère que cette synthèse vous permettra de mieux comprendre la gestion de notre zone de Police et, qu'en dehors d'une participation financière directe des communes, la gestion générale et journalière y compris du personnel de police, n'est plus assurée directement par les autorités communales. Le Collège et le Conseil de Police sont les deux relais par lesquels les mandataires désignés peuvent faire part de leurs remarques ou propositions d'amélioration. Ces mandataires sont également le relais pour recueillir les avis des citoyens.

ACTIONS ET SERVICES MIS À DISPOSITION PAR LA ZONE DE POLICE

SURVEILLANCE DES DOMICILES.

La mise à disposition de ce service est opérationnelle lors de périodes d'absence et de vacances pour les citoyens intéressés. Il suffit de prendre préalablement contact avec les services de la zone de police, les agents de quartier du poste de Geer ou de l'administration de Geer.

Un formulaire à compléter sera mis à votre disposition. Une fois dûment rempli, il doit être remis soit au poste décentralisé de Geer soit au bureau de l'état civil de l'Administration communale de Geer.



DES NOUVELLES DU CONCEPT P.L.P.

Les autorités communales de Geer et la zone de Police de Hesbaye ont mis en place, il y a déjà presque un an, un projet P.L.P. Celui-ci concerne, uniquement, la problématique **des vols dans les habitations**.

Un Partenariat local de Prévention (P.L.P.) est un accord de collaboration reconnu légalement par le Ministère de l'Intérieur entre les habitants d'un quartier déterminé et la police locale. Le principe des P.L.P. est de constituer des groupes de citoyens par quartier, village, dans le but d'échanger des informations en temps réel sur des agissements suspects.

Le P.L.P. a plusieurs objectifs :

- Accroître le sentiment de sécurité ;
- Renforcer la cohésion sociale au sein d'un quartier, d'un village ;
- Conscientiser les citoyens par rapport à l'importance de la diffusion de l'information ;
- Accroître sa propension à déclarer et signaler les agissements suspects ;
- Encourager les mesures préventives avant les faits.

Mis en place et opérationnel depuis mai 2016, le P.L.P. de notre commune compte approximativement 300 membres et s'est révélé efficace à différentes reprises. Les informations communiquées aux services de Police se sont révélées opportunes. Les candidatures pour participer au P.L.P. de Geer sont ouvertes à tout citoyen intéressé. Il suffit de prendre contact avec les agents de quartier du poste de police décentralisé de Geer. Une réunion de coordination est prévue avant la période des vacances d'été afin d'établir un premier bilan sur la mise en place de ce concept.

Pour vous inscrire, prenez contact avec le bureau décentralisé de Geer (019/69.70.02).

MAÎTRISE DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Dans ce cadre, l'objectif est d'améliorer la sécurité routière dans notre zone et diminuer le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles, en luttant notamment contre la conduite sous influence, la vitesse excessive ainsi que le défaut d'assurance.

Ci-joint les statistiques de contrôles de vitesse 2017 sur le territoire de notre commune de Geer :

Mois	Via radar fixe	Nbre. d'infractions	Via radar mobile.	Nbre. d'infractions
Janvier 2017	10 898	18 soit 0,17%	509	36 soit 7,07%
Février 2017	3 579	5 soit 0,14%	706	73 soit 10,34%

UTILISATION DU MATÉRIEL DE CONTRÔLE DE VITESSE « LIDAR »

ZONE DE POLICE DE HESBAYE

Description du projet :



Sur base d'un dossier de réservation, introduit par les zones de police, la zone de police de Hesbaye figure parmi les premières à bénéficier gratuitement de ce type de radar semi-mobile très efficace et permettant des modalités de contrôles planifiables en fonction des circonstances.

Le lieu de pose du « LIDAR » a essentiellement été déterminé en fonction des voiries sur lesquelles le non-respect des limitations de vitesse est fréquent, entraînant, et, ou provoquant un nombre élevé d'accidents avec des conséquences régulièrement dramatiques.

Sur le territoire de notre commune, c'est la N615 entre Berloz et Geer qui a été proposée. Le trafic y étant important, quelque 7 routes secondaires rejoignant celle-ci, la vitesse devient de ce fait un des critères accidentogènes le plus important. Le « LIDAR » fut opérationnel du mardi 25 avril au lundi 1er mai 2017. Les marges appliquées étaient programmées à 20 km/h, ce qui implique que la vitesse sanction était de 111 km/h au lieu de 90 km/h pour les véhicules personnels et de 81 km/h au lieu de 60 km/h pour les camions.

Résultats du contrôle :

Périodes de contrôles	Voitures - Motos	Camions	Total
Du lundi au vendredi	15 991	807	16 798
Samedi et dimanche	6 006	62	6 068
Total	21 997	869	22 866
Véhicules en infraction	Voitures - Motos	Camions	Total
À plus de 111km/h	155	0	155
À plus de 81km/h	0	44	44
Total	155	44	199

Ajoutons que 473 véhicules se trouvaient dans la marge des 20% et n'ont pas été verbalisés.

Top 10 des infractions	Dates	Heures	Vitesse
Top 1	29-04-17	13 h 44	147 km/h
Top 2	30-04-17	01 h 22	143 km/h
Top 3	26-04-17	22 h 30	139 km/h
Top 4	29-04-17	05 h 29	136 km/h
Top 5	25-04-17	23 h 12	134 km/h
Top 6	25-04-17	23 h 17	134 km/h
Top 7	30-04-17	04 h 42	134 km/h
Top 8	30-04-17	07 h 27	134 km/h
Top 9	25-04-17	22 h 46	133 km/h
Top 10	27-04-17	05 h 01	133 km/h

Quelque 22 000 véhicules empruntant cette nationale N615 en moins de 7 jours, 628 véhicules dépassant les 90km/h, et ce, malgré la visibilité du radar et l'information relatée sur tous les supports d'informations et les réseaux sociaux.

Des conclusions seront établies dès la fin de l'utilisation du LIDAR sur le territoire de la zone de Police de Hesbaye. En parallèle, nous suivons de près le projet de réalisation d'un rond-point subventionné par la Région wallonne au croisement de la N615 et la N637, carrefour reconnu officiellement accidentogène.

MISE EN PLACE DE PATROUILLES MOBILES PRÉVENTIVES ET DE SURVEILLANCE

La brigade moto

Celle-ci est composée de 2 motos spécialement équipées. Le service est opérationnel depuis octobre 2015. Chaque période d'intervention correspond à des prestations continues de 8h00. En 2016, 231 périodes d'intervention ont été prestées par les 2 supports motos.

Des pistes d'amélioration de ce service ont été proposées, notamment, une visibilité plus régulière près des écoles, des carrefours dangereux, dans les quartiers et rues sujets au non-respect des limitations de vitesse, zone 30 et voiries communales.

Ces considérations seront dans le plan d'action du nouveau chef de zone.



ZONE DE POLICE DE HESBAYE



La brigade policiers-cavaliers

Cette brigade est sous l'autorité de la police fédérale. Leurs fonctions sont multiples. Elles assurent notamment un rôle préventif en évitant par exemple des faits de vols et des infractions de roulage. Elles assurent également une présence et un contact direct avec les citoyens en renseignant notamment un chemin ou une déviation à suivre lors de manifestations publiques ou festives.

LE SERVICE DE MÉDIATION SOCIALE

Il faut préciser qu'on entend par « nuisances sociales » les phénomènes suivants :

- les incivilités,
- les conflits intrafamiliaux et de voisinage,
- les fraudes sociales,
- les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et d'alcool,
- la violence juvénile.

Les objectifs :

- Prévenir, détecter et limiter la délinquance juvénile et le sentiment d'insécurité qui peut en découler en développant le rôle des agents de quartier.
- Réprimer la consommation d'alcool dans les lieux publics ou en certains lieux spécifiques.
- Interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques en adoptant le Règlement général de Police.
- Continuer à sensibiliser les autorités en matière de sanctions administratives.
- Maintenir et améliorer le partenariat entre la police et les agents constatateurs communaux.
- Entretenir et approfondir les partenariats privilégiés avec le responsable du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Wareme.

Le service est opérationnel ! Les coordonnées de contact sont disponibles auprès du poste de police décentralisé de Geer ou le service communal de l'état civil de Geer.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

C'est en ce début d'année 2015 que les services d'incendie de Hannut et de Waremme ont intégré la zone de secours 1 dite "HESBAYE" et cela, à la suite d'une longue procédure de réorganisation menée par les autorités de tutelle (le ministère de l'Intérieur et la Province de Liège). Le but initial de cette réforme étant d'améliorer globalement les services de sécurité au profit de nos citoyens, il est important qu'en tant que tel, vous soyez informés sur les missions, les pistes d'amélioration et le coût de fonctionnement de cette organisation dont le but essentiel est d'être la plus efficace possible.



LES MISSIONS

Les missions générales de la zone de secours sont définies par l'article 11 de la Loi du 15 mai 2007. Elles sont entrées en vigueur et fixées par l'Arrêté royal du 14 octobre 2013 lors de l'intégration des services d'incendie dans la zone qui a été déterminée par le conseil de zone le 22 janvier 2015.

1. Le sauvetage de personnes et l'assistance aux personnes dans des circonstances dangereuses ainsi que la protection de leurs biens.
2. L'aide médicale urgente (AMU) telle que définie à l'article 1er de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente.
3. La lutte contre les incendies et explosions ainsi que leurs conséquences.
4. La lutte contre la pollution et la libération de substances dangereuses en ce compris les substances radioactives et les rayons ionisants.
5. L'appui logistique et ce plus particulièrement pour les missions énumérées au § 1er, 1°, 3°, 5°.

Un ensemble de principes et de règles appliqués systématiquement et de manière cyclique doivent assurer une gestion optimale du risque de la zone. Ces mesures sont les suivantes :

- Prévision de toutes les mesures pour inventorier et analyser les risques ;
- Prévention en intégrant toutes les mesures visant à limiter l'apparition d'un risque ou à minimiser les conséquences de la concrétisation de celui-ci ;
- Préparation : toutes les mesures pour assurer que le service est prêt à faire face à un incident réel.
- Exécution : toutes les mesures qui sont prises quand l'incident se produit réellement.
- Évaluation : toutes les mesures pour améliorer la prévision, la prévention, la préparation et l'exécution en tirant des conclusions de l'incident.

Sans préjudice des compétences des autres services publics, les zones de secours veillent à l'application des réglementations concernant la prévention de l'incendie et de l'explosion.

Enfin, la zone de secours fonctionne sous l'autorité et la responsabilité de ses autorités. Elle est chargée de mettre en œuvre les thèmes et objectifs définis par les autorités politiques.

Cette « politique » est précisée et énoncée à trois niveaux de pouvoir : le Fédéral, le Provincial et le Zonal.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TERRITOIRE DE LA ZONE DE SECOURS

La zone de secours protège près de 72 500 habitants sur un territoire de 389,63 Km². Le ratio est de 1 pompier pour 685 habitants. La zone est de catégorie 1 conformément aux paramètres définis par Arrêté royal, c'est-à-dire le nombre de postes, la population défendue et le nombre de sapeurs-pompiers.

LE CONSEIL DE ZONE

Le Conseil de Zone a été installé le 22 janvier 2015 et se compose de tous les bourgmestres qui représentent de plein droit leur commune, à savoir 13 membres.

LE COLLÈGE DE ZONE

Il est établi en respectant, à la proportionnelle, les appartenances politiques ainsi que le nombre d'habitants des petites et grandes communes. Le Collège de Zone est composé de 7 membres.

LA DIRECTION DE LA ZONE

La direction est composée de son commandant de zone assisté de l'état-major et de la commission technique.

L'État-major, composé au moins du commandant de zone et des responsables des directions fonctionnelles, assure la gestion journalière de la zone. Il réunit l'ensemble des officiers.

La commission technique est composée quant à elle des officiers responsables des postes de la zone et du commandant de zone. Elle s'organise en fonction des thèmes à analyser et des objectifs à atteindre. Elle se compose d'experts et de spécialistes qui font partie de la profession ou qui peuvent être extérieurs à l'organisation dont la compétence est le critère de sélection.

BUDGET DE LA ZONE ET INTERVENTION FINANCIÈRE DES COMMUNES.

DÉTAILS DU BUDGET DE LA ZONE DE SECOURS «HESBAYE»

Budget ordinaire*	Recettes	Dépenses	Solde
Budget cumulé 2017	4 027 931,19	4 015 067,48	12 863,71
Budget 2016 après MB	4 149 403,95	4 033 950,33	115 453,62
Compte 2015	3 826 034,57	3 028 765,08	797 269,49

* Gestion journalière

Budget extraordinaire*	Recettes	Dépenses	Solde
Budget cumulé 2017	1 382 700,00	1 379 390,39	3 309,61
Budget 2016 après MB	271 736,24	389 426,63	- 117 690,39
Compte 2015	391 943,76	554 383,64	- 162 439,88

* Gestion des projets

INVESTISSEMENTS DE LA ZONE DE SECOURS « HESBAYE » EN 2017

Le montant total des investissements prévus pour l'année 2017 est de l'ordre de 1,4 million d'Euros. Ces investissements très importants sont essentiellement consacrés :

- au remplacement du matériel de service roulant,
- à l'amélioration des 2 postes incendies situés à Hannut et à Waremmes,
- au remplacement et à l'amélioration de l'équipement individuel et d'intervention des pompiers.

Un budget de l'ordre de 600 000,00€ est prévu pour l'extension et l'adaptation du poste de Hannut permettant notamment, la mise en place d'une cellule de « gestion de crise » adaptée à l'évolution des risques et la mise à disposition de locaux spécifiques à l'entraînement physique des pompiers.

(suite page 12)

Vu l'importance de ces investissements, il est indispensable que vous, citoyens directement concernés par la qualité et l'efficacité des services de la zone de secours, vous soyez informés du détail de ceux-ci.

Voici le détail des investissements prévus en 2017 :

Camion-citerne 12 000 litres	Remplacement du camion-citerne de 1987. Camion destiné à fournir l'eau nécessaire pour l'extinction des incendies.	330 000,00€
Camionnette polyvalente	Remplacement de la camionnette de 1992. Camionnette utilisée principalement pour les interventions guêpes et notamment pour embarquer du matériel en cas de tempêtes, inondations, etc.	25 000,00€
Enseignes « Zone de secours »	Identification des deux postes incendies.	10 000,00€
Armoires-vestiaires	Équiper le poste de Waremme d'armoires pour se changer et ajout de quelques unités au poste de Hannut.	8 000,00€
Matériel informatique	Remplacer des PC's désuets et équiper le poste de Waremme.	10 000,00€
Bloc « États-Majors et services »	Construction d'un bâtiment pouvant accueillir le département prévention, le service GRH, la comptabilité, le service facturation, le bureau informatique, la cellule PlanU, le département prévision, la direction, les archives, le serveur informatique. Ce bâtiment doit aussi offrir les commodités pour entraîner physiquement nos pompiers et accueillir les architectes et ,ou le citoyen lors des demandes d'avis.	600 000,00€
Panneaux photovoltaïques	Investissement en vue de réduire les coûts en électricité sur le poste de Waremme. Ce projet sera également développé sur le poste de Hannut lors de l'isolation du toit du garage.	75 000,00€
Volets de garages et accès sécurisés	Remplacement des volets de garages du poste de Waremme et sécurisation de tous ses accès.	18 700,00€
Équipements de protection individuelle	Équiper les pompiers du matériel adéquat pour les interventions (appareils respiratoires, bodygards, masques, bottes, gants, etc.).	25 000,00€
Une ambulance	Remplacement d'une ambulance. Le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules est de +/- 85 000 Kms/an pour +/- 3 000 interventions/an.	160 000,00€
TOTAL		1 263 700,00 €



INTERVENTION FINANCIÈRE DES COMMUNES

Lors de la mise en place de la Zone de Secours « Hesbaye » en 2015, les subventions communales ont été fixées pour une période de 5 ans, de manière à stabiliser les budgets communaux. La dotation par commune a été établie sur base du nombre d'habitants au 1er janvier 2014. Le montant par habitant prévu est de 35,22€. Au vu de la bonne gestion du service ordinaire, la dotation globale des communes pour l'exercice 2017 est diminuée de 5% ce qui représente une dotation par habitant de 33,46€ au lieu des 35,22€ prévus. Il n'y a donc pas que de mauvaises nouvelles !

Rappelons néanmoins qu'avant la mise en place de la Zone, la dotation par citoyen pour la commune de Geer était de l'ordre de 22,50€.

Le tableau des subventions par commune se présente donc comme suit :

Communes de la Z.S. Hesbaye	En 2017 au 01/01/2014	En %	En 2016 après MB	En 2017
Berloz	2 973	4,10 %	104 711,27	99 426,06
Braives	6 097	8,41 %	214 740,88	200 877,69
Burdinne	3.063	4,23 %	107 881,14	102 578,59
Donceel	2.997	4,14 %	105 556,57	100 396,07
Faimes	3 837	5,29 %	135 142,00	128 283,86
Geer	3 270	4,51 %	115 171,84	109 368,66
Hannut	15 838	21,85 %	557 826,17	523 734,17
Lincent	3 275	4,52 %	115 347,94	106 544,18
Oreye	3 777	5,21 %	132 028,75	126 343,84
Remicourt	5 799	8,00 %	204 245,10	194 002,06
Verlaine	4 014	5,54 %	141 376,07	134 346,43
Waremmé	14 742	20,34 %	519 224,22	493 250,24
Wasseiges	2 794	3,86 %	98 406,76	93 605,99
Subventions communales	72 476	100 %	2 552 658,71	2 412 757,84
Dotation par habitant			35,22 €	33,46 €

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 2017

Les recettes et les dépenses sont équilibrées et le total des dotations communales est diminué de 5% pour l'exercice 2017. Les 13 communes membres de la Z.S. Hesbaye participent à concurrence de 59,90% au financement des recettes totales de l'exercice propre 2017. Le financement propre à charge de la commune de Geer d'un montant de 109 368,66€ correspond à 2,60% de l'ensemble de nos dépenses budgétaires, l'équivalent donc de 33,46 € par habitant.

Il est donc également indispensable que nous soyons très vigilants, non seulement à la gestion financière de la Zone de Secours, mais également à l'évolution, la qualité et l'efficacité des services rendus à nos citoyens.

Les dépenses quant à elles se ventilent de la manière suivante :

Types de dépenses (Ex. propre)	En 2017	En %	En 2016	En %
D.O. de Personnel	3 089 737,30	76,95 %	3 149 025,34	78,06 %
D.O. de Fonctionnement	690 280,00	17,19 %	652 667,53	16,18 %
D.O. de Transferts	31 400,00	0,79 %	30 765,00	0,77 %
D.O. de Dettes	203 650,18	5,07 %	201 492,46	4,99 %
D.O. de Prélèvements	00,00	0 %	00,00	0 %
Total des dépenses	4 015 067,48	100 %	4 033 950,33	100 %

Les dépenses de personnel correspondent à quasi 77% des dépenses totales de la zone. Il est donc également nécessaire que la gestion globale des ressources humaines soit un paramètre primordial en vue d'assurer une évolution positive et efficace de notre Zone de Secours. La mise en application des réformes concernant les zones d'incendie, la recherche du juste équilibre entre les pompiers professionnels et les pompiers volontaires, l'évolution de notre société et de la notion d'engagement citoyen sont des paramètres évolutifs dont il faut constamment tenir compte.

SERVICE COMPLÉMENTAIRE MIS À DISPOSITION PAR LA Z.S « HESBAYE »

ANIMALS RESCUE TEAM



Pourquoi?



Les Sapeurs-Pompiers sont de plus en plus confrontés aux interventions mettant en cause des animaux.

Ce phénomène est lié à :

- une forte augmentation des animaux exotiques comme animaux de compagnie ;
- les chiens ou animaux dits « dangereux » ;
- une faune sauvage qui prolifère à proximité voire dans les villes ;
- une augmentation des transports d'animaux.

La législation.

(Article 1er de la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile).

L'arrêté royal du 7 avril 2003, répartissant les missions en matière de protection civile entre les services publics, d'incendie et les services de la protection civile, précise que la recherche et le dégagement de personnes et d'animaux en situation périlleuse fait partie des missions des services publics d'incendie.

Les animaux étant considérés juridiquement comme un bien appartenant aux personnes et compte tenu des dispositions relevées ci-dessus, la compétence des pompiers pour le sauvetage d'animaux et en particulier les N.A.C. est établie. Les N.A.C. peuvent en effet constituer un danger pour les personnes, mais également pour eux-mêmes lorsqu'ils sont en dehors de leur milieu naturel.

Mise en place de l'A.R.T.H.

C'est la création d'une équipe d'intervention spécialisée dans le sauvetage d'animaux sur le territoire de la Zone de Secours Hesbaye, intervenant 24h sur 24h. Elle peut également intervenir en partenariat dans d'autres zones de secours.

Cette équipe est composée de 18 personnes : 12 pompiers et 6 chefs d'équipe.

Développement d'une procédure opérationnelle standard d'assistance aux animaux.

Le poste de Waremmé a été choisi pour des raisons opérationnelles et géographiques, car, d'une part, les formateurs (référénts) provinciaux s'y trouvent et, d'autre part, cette équipe doit être rassemblée et se trouver sur les lieux de l'intervention dans le délai de 30 minutes, et cela, non seulement sur le territoire de notre zone, mais également sur l'ensemble du territoire de la zone de secours 2 (I.I.L.E.).

J'espère que cette synthèse vous permettra de mieux comprendre la gestion de notre zone de secours et, qu'en dehors d'une participation financière directe des communes, la gestion générale et journalière, y compris du personnel de secours, n'est plus assurée directement par les autorités communales. Le Collège et le Conseil de secours sont les deux relais par lesquels le mandataire désigné peut faire part de ses remarques ou propositions d'amélioration. Le mandataire, en principe le Bourgmestre, est également le relais pour recueillir les avis des citoyens.

Michel Dombret
Bourgmestre

COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE ET BULLES À VERRE

Types de collectes	Geer Kg. 2016	Geer Kg. /habitant.	Evolution 2015/2016	Intradel kg/hab.	Evolution 2015-2016
Ordures ménagères	322 806	96,04	89,67	136,09	65,89 %
Organiques	113 193	33,68	33,54	21,14	158,66 %
PMC	59 100	17,58	15,28	15,28	114,59 %
Papiers-cartons	153 880	45,78	45,00	45,00	98,31 %
Verre blanc	41 927	12,47	12,23	12,23	84,46 %
Verre coloré	40 905	12,17	13,25	13,25	78,94 %
Total	731 811	217,74	243,11	243,00	84,67%

COLLECTE DES « PAPIERS-CARTONS » EN CONTENEURS



Depuis le 1er février 2017, notre commune participe à un nouveau système de collecte des papiers-cartons.

Lors de la première réunion du comité de suivi chez Intradel, l'ensemble des communes qui ont adopté ce nouveau support de collecte est très satisfait. Le retour des citoyens est dans l'ensemble très positif. Il en est de même pour le personnel de récolte qui estime que la charge physique et les conditions de travail des prestations se sont nettement améliorées.

POUR RAPPEL, QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble des habitants de la commune, les particuliers, les seconds résidents, les petits commerces et les assimilés communaux.

Il n'y a pas de système mixte. Si un ménage ne souhaite pas de conteneur « Papiers-cartons » (P.C.), deux dérogations sont possibles : soit un accord avec un voisin pour la mutualisation du conteneur soit une évacuation systématique des « Papiers-cartons » via le Recyparc.

Chaque ménage et entité concernés choisissent la capacité de leur conteneur soit 140 L (ce qui est conseillé), 240 L ou une capacité plus importante pour les entités assimilées. Il suffit pour cela de contacter le service environnement de l'administration communale de Geer et faire part de son choix. L'Intercommunale Intradel s'occupe quant à elle des réservations et des livraisons.

La fréquence des collectes est inchangée, soit une semaine sur deux (planification disponible sur le calendrier prévu). Il n'y a pas d'identification des données de poids et de levées. Aucun surcoût ne sera donc porté à charge du citoyen. Le service environnement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 019/54 92 47.

GESTION DES ENCOMBRANTS.

Malgré les possibilités de dépôts des encombrants dans les Recyparcs, nous sommes régulièrement interpellés par des citoyens qui ne disposent pas de moyens de transport ou qui souhaitent se débarrasser en une seule intervention d'un volume d'encombrants important ou non.

La commune de Geer a signé un accord de collaboration avec la société coopérative « La Ressourcerie du Pays de Liège », spécialisée dans la collecte et le tri des encombrants.



QUE PUIS-JE DÉPOSER ?

- Le mobilier, les objets de décoration, la vaisselle, les tissus d'ameublement.
- Les électroménagers, les appareils électriques et électroniques.

- Le matériel de chauffage ou des articles métalliques, les engins ou matériels motorisés (tondeuses) vidés de leur carburant et de leur huile de moteur.
- Les sanitaires.
- Les PVC de construction, la frigolite, les outils, les portes, les bois, les métaux, les plastiques durs et les marbres entre autres.
- Les livres, les jouets, les vélos et autres objets de loisirs.

QUAND PUIS-JE LES DÉPOSER ?

Comme il s'agit d'une première collaboration et de la mise à disposition d'un nouveau concept de récolte ciblée des encombrants, le service environnement de la commune de Geer est chargé, pour cette année 2017, d'organiser et de cadrer ce nouveau service afin d'éviter les abus et de le rendre efficace le plus rapidement possible.

Une période par semestre permettra de faire appel à ce service, de prendre un rendez-vous et de procéder à l'enlèvement souhaité des encombrants. La première période est prévue du 15 mai au 30 juin 2017. La seconde période étant prévue du 4 septembre au 31 octobre 2017.

COMMENT PROCÉDER ?

- Vous signalez votre demande au service environnement de la commune de Geer.
- Les services de la « Ressourcerie du Pays de Liège » reprendront contact avec vous et vous conviendrez du jour de l'enlèvement de vos encombrants.
- Vous communiquez le détail de vos encombrants.
- Le jour convenu, vous placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble en évitant le dépôt sur le trottoir ou l'espace public. Les pièces multiples doivent être groupées et les petits objets placés dans des boîtes en carton.

A QUEL PRIX ?

Le transport, la prise en charge, le pesage individuel du dépôt ainsi que son traitement seront facturés à 230,00€ la « tonne » (1.000Kg) à l'administration communale de Geer. Le service « taxes » de l'administration refacturera 50% de la somme due, au prorata des kilos traités, aux ménages concernés, les 50 autres pour cent étant entièrement pris en charge par l'administration communale, et ce afin de promouvoir une saine gestion des déchets encombrants et de réduire les dépôts sauvages.

CONCLUSION

Une fois testée, cette solution d'enlèvement des encombrants conciliant à la fois l'économie sociale et environnementale pourrait être poursuivie et éventuellement réadaptée afin d'en améliorer la procédure et l'efficacité.

ACCÈS AUX RECYPARCS INTRADEL POUR LES INDÉPENDANTS ET LES COMMERÇANTS

6 parcs à conteneurs de l'arrondissement de Huy-Waremme (15 au total sur la Province de Liège) ont ouvert leurs portes le 15 mai 2017 aux commerçants et aux indépendants.

Ces derniers peuvent s'y rendre les **mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00**, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, les Recyparcs étant réservés aux citoyens et pas aux entreprises. Les commerçants et indépendants de notre commune ont donc désormais accès aux Recyparcs de Hannut et de Waremme ainsi qu'au Biocentre de Jeneffe.

Les conditions d'accès sont clairement définies par Intradél. Ainsi, certains déchets ne sont pas acceptés. De même, l'accès aux Recyparcs n'est pas accessible aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. L'accès est conditionné par la présentation d'une carte spécifique qui sera gérée par un système de prépaiement. Le montant déduit lors de chaque passage est fonction des matières déposées, ces quantités étant limitées à 1 M³ par jour et par commerçant, excepté au Biocentre de Jeneffe.

La souscription de ces cartes prépayées se fait via un formulaire disponible sur le site :

www.intradel/pack.

Michel Dombret
Bourgmestre

NOCES D'OR DES ÉPOUX FUMAL À HOLLOGNE-SUR-GEER.



Hesbignion de pleine souche, Pol Fumal est né le 15/04/1941 à Lens-Saint-Servais. Quant à Marie-Jeanne Waringer, elle est née à Chaumont-Gistoux le 10/04/1937.

Dès l'âge de 18 ans, la famille Waringer emménagea à Hannut. Marie-Jeanne commença à travailler à l'usine « Mon jardin » de Geer où elle travaillera pendant 18 ans. Pol, quant à lui, travaillait comme préparateur de commandes et, les week-ends, il appréciait déguster un petit verre au célèbre café « Médart », situé sur la Grand-Place de Hannut. Assurant également, les week-ends, le service comptoir dans le même établissement, les regards de Marie-Jeanne et de Pol se croisèrent régulièrement, mais c'est finalement au bal de la fête de Lens-Saint-Rémy qu'ils se rapprochèrent de manière

un peu plus sensible. Deux ans plus tard, le 22 avril 1966, ils se marièrent à l'hôtel de ville de Hannut.

Ils s'installèrent d'abord chez les parents de Pol, à Lens-Saint-Servais, où naîtront les 2 filles aînées de la famille Fumal. Deux ans plus tard, la famille déménage de manière définitive rue de Rosoux à Hollogne-sur-Geer.

La petite famille devient une grande famille. Aux deux filles aînées, une troisième fille et trois garçons compléteront la famille. Chauffeur-livreur dynamique, Pol assumera les rentrées financières et Marie-Jeanne, la lève-tôt, se consacrera définitivement au bien-être de la famille et à l'entretien de la propriété.

Malgré quelques soucis de santé, c'est avec fierté et toujours amateurs des petites fêtes de famille que Marie-Jeanne et Pol ont fêté dignement leurs Noces d'or en présence des membres du Conseil Communal de notre commune.

Michel Dombret
Bourgmestre

LES RENCONTRES VILLAGEOISES

POURQUOI?

Pour partager un moment de convivialité, faire plus ample connaissance, accueillir les nouveaux habitants mais aussi pour rencontrer vos mandataires et découvrir les différents services communaux mis à votre disposition ainsi que le calendrier des manifestations de cette année.

POUR QUI?

Pour tous, vous les villageois, anciens comme nouveaux, les plus petits comme les plus grands. De -7 à + de 77 ans !

COMMENT?

Le tout, en partageant le verre de l'amitié !



QUAND ET OÙ?

- ♣ 09/06/2017 : rencontre villageoise à Omal – devant le refuge fortifié, place de l'Eglise
- ♣ 16/06/2017 : rencontre villageoise à Ligney/Darion – devant l'église
- ♣ 18/08/2017 : rencontre villageoise à Hollogne-sur-Geer – à l'entrée de la Drève (boulangerie)
- ♣ 08/09/2017 : rencontre villageoise à Geer – sur le parking de l'administration communale
- ♣ 15/09/2017 : rencontre villageoise à Boëlhe – lieu à définir
- ♣ 22/09/2017 : rencontre villageoise à Lens-Saint-Servais – au Baulet

Venez nombreux ! Nous vous attendons avec impatience, de 19h30 à 21h30... !

Les mandataires communaux.

Pour tous renseignements complémentaires :

Mr D. Servais, Mme M. Devillers, Mr Ph. Vanesse, Mr Ch. Linsmeau



Amateur de sentiers tortueux et boueux ?
Féru de VTT ?
Envie de convivialité ?

Le Comité Dali-Baba vous propose de rejoindre son groupe de « Bikers » !

Les randonnées sont programmées le dimanche matin et sont ouvertes aux débutants! Tenez la page Facebook de la commune de Geer à l'œil pour les heures et les lieux de rendez-vous !

Bienvenue à tous les habitant(e)s de la commune...et à leurs ami(e)s !

Plus d'infos ? dalibaba.bikers@gmail.com - 0476-65.29.82



NOUVEL HORAIRE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS COMMUNAUX.

À partir de ce 1er juin 2017, les bureaux des services état civil et population seront accessibles toutes les matinées de 08h30 à 11h30 uniquement, excepté le mercredi, où nos bureaux vous seront ouverts de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Les permanences des 1ers et 3es samedis du mois de 08h00 à 10h00 et le 4e mardi du mois de 16h00 à 19h00 restent inchangées.

PEUPLIERS ET PLANTATIONS

Beaucoup de personnes auront remarqué les abattages de peupliers sur les terrains communaux. Les peupliers plantés sur ces terrains en 1983-1984 sont tous arrivés à maturité en même temps. Ces variétés ont une longueur de vie de 30 à 35 ans pour 20 à 25 ans actuellement.

À maturité, ils doivent être abattus pour plusieurs raisons. En tant que gestionnaire, l'administration communale doit assurer la meilleure rentrée financière pour la vente du bois. Attendre provoquerait une diminution importante de la valeur du bois. Il en va aussi de la sécurité des riverains et des usagers de la promenade du Geer. En effet, les peupliers deviennent fragiles et tombent facilement même par vent modéré.

Avec l'aide et l'accord du Département de la Nature et des Forêts, direction de Liège, les arbres sont évalués et une valeur de vente est déterminée.

Après l'abattage des peupliers et le débardage des bois, les terrains seront replantés toujours avec l'accord et l'aide du D.N.F. La plupart des terrains communaux sont soumis au

régime forestier et certains sont repris en site Natura2000. Le bois de Saint-Hubert en est l'exemple majeur.

Des zones de replantation et de réaménagement seront ainsi déterminées une fois les terrains libres. Le choix se portera sur des essences feuillues indigènes (chênes, érables, merisiers, aulnes...). Les drains et les zones humides seront remis en état de manière à restaurer un milieu typique de notre région.

Une première replantation a été effectuée à Boëlhe dans les prairies de la Bruyère. Le choix de plantation a été orienté vers l'agroforesterie. Ce type de gestion permet la production de bois de grande valeur, de laisser une plus grande partie du terrain à l'exploitation agricole et de recréer des milieux favorisant les insectes, les oiseaux et les mammifères.

Pour plus de renseignements concernant ces projets, vous pouvez vous adresser au service environnement et patrimoine de la commune de Geer (Mr Valentin – 019/54 92 47).



CAPTAGES SUR LES PONTS ENJAMBANT LES COURS D'EAU

Sur certains ponts du Geer et de ses affluents, des exploitants agricoles non locaux et non riverains effectuent des pompages assez importants durant l'été ou remplissent leur cuve de pulvérisateur.

Le Décret du 10 juillet 2013 et l'Arrêté du Gouvernement wallon interdisent de prélever directement de l'eau dans un cours d'eau, un étang et toute eau de surface dans le but de remplir la cuve d'un pulvérisateur ou de mélanger/diluer des produits phytopharmaceutiques.

Le pompage, en vertu du Code civil et du droit de riveraineté, ne peut se faire que dans un cours d'eau bordant ou traversant la propriété de l'utilisateur. L'exercice de ce droit de riveraineté ne peut nuire à celui des autres riverains.

Des panneaux d'informations ont donc été constitués par le CRMA pour informer les agriculteurs concernés par un affichage sur les ponts connus actuellement.

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS À GEER



Le week-end du 24 mars a eu lieu, dans toute la Wallonie, la 3e édition du Grand Nettoyage de Printemps. Notre commune de Geer n'a pas dérogé à la règle et a bien entendu participé à cette opération. Le vendredi déjà, les écoles de l'enseignement spécialisé Saint-Joseph ont sillonné la balade du Geer en quête de déchets abandonnés.

Sur base d'un partenariat entre l'Unité Saint-Hubert de Geer, la CCATM et l'Administration communale, nous avons également voulu marquer le coup et combiner cet événement à la B.A. annuelle de l'Unité. En effet, en soutien aux citoyens préoccupés par la propreté de nos villages, différents ateliers ont été menés le samedi 25 mars par l'Unité de Geer, le tout, encadré par les membres de la CCATM et de l'Administration communale

PREMIÈRE ACTIVITÉ :

Les Baladins et les guides de l'Unité se sont rendus auprès des Geerois(es) de plus de 80 ans dans le cadre d'une opération intergénérationnelle en vue de leur distribuer des gaufres et des documents informatifs. L'Administration a en effet profité de ce passage pour faire circuler des informations ciblées autrement que par internet, et ce, dans le but de communiquer au mieux avec tous nos citoyens.

DEUXIÈME ACTIVITÉ :

Les Louveteaux et les Louvettes se sont promenés quant à eux dans les quatre coins de la commune à la recherche (pas très compliquée malheureusement...) de déchets de toutes sortes afin de rendre nos routes et leurs abords, campagnes et villages plus propres.



TROISIÈME ACTIVITÉ :



Les scouts ont réalisé diverses plantations à sept endroits judicieusement choisis de notre commune afin de l'embellir. L'après-midi s'est enfin soldé par un goûter offert par la CCATM à tous les participants. Nous espérons que cette action solidaire fut appréciée par la population et qu'elle servira d'exemple pour un meilleur respect envers nos voisins, nos campagnes et nos villages. Enfin, nous tenons particulièrement à remercier tous les membres de l'Unité Saint-Hubert ainsi que tous les bénévoles !

L'administration communale,
Caroline Devillers de l'Unité Saint-Hubert,
Joseph Bourguignon, Anne Doguet,
Michèle Kinnart, membres de la CCATM.



QUELQUES NOUVELLES DU C.P.A.S. ...

SERVICE DE REPAS À DOMICILE

Depuis quelques années déjà, le CPAS de Geer possède un service de repas à domicile. Notre souhait premier est de proposer des repas de qualité livrés à domicile et cuisinés à Geer. Le menu est composé d'un potage, d'un plat et d'un dessert pour le prix de 6,50€.

Les menus d'été sont disponibles depuis le 22 mai et ce jusque fin septembre !

TAXI SOCIAL

Ce service est mis à la disposition de tous les habitants de l'entité de Geer.

- 0,20 € par km parcouru ;
- 7,00 € par heure d'attente sauf inférieure à ½ h ;
- Frais de parking à charge de l'utilisateur.

La priorité est donnée aux rendez-vous médicaux (médecin, hôpital, pharmacie) puis aux démarches administratives et aux courses diverses.

LA BORNE DE RECHARGEMENT POUR LES COMPTEURS À BUDGET

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la borne de rechargement ne fonctionne toujours pas. Nous ne manquons pas de vous tenir informés dès qu'elle sera opérationnelle !

PLAN CANICULE

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, le CPAS de Geer souhaite mettre à jour la liste des personnes à contacter durant les périodes de fortes chaleurs (et de grands froids). Nous vous invitons donc à compléter le talon ci-joint afin que nous puissions vous contacter lors de ces situations parfois difficiles.

POTAGER COMMUNAUTAIRE

Depuis quelques semaines, le CPAS de Geer possède un petit potager derrière nos bureaux actuels et le long de la promenade du Geer.

Le but premier est de développer un lien social avec les participants.

Pour l'instant, le groupe est composé de quelques personnes. Nous nous retrouvons le mardi et le vendredi après-midi afin d'y travailler ensemble.

Si vous vous sentez l'âme d'un jardinier, si vous avez des conseils ou si vous souhaitez simplement partager un moment avec d'autres personnes, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous faisons également appel à votre générosité... si vous avez des outils de jardinage ou du matériel dont vous ne faites plus usage, pensez à nous.





QUELQUES NOUVELLES DU C.P.A.S. ...

PERMANENCES.

Les permanences sont organisées le lundi et le jeudi de 08h00 à 11h00. Nous pouvons également vous recevoir sur rendez-vous ou effectuer une visite à domicile. Nos coordonnées sont les suivantes :

CPAS de GEER – Rue de la Fontaine, 3 à 4250 Geer – 019/54 92 48

L'équipe du CPAS

Présidente : Catherine WOLLSEIFEN

Directrice Générale : Virginie LINSMEAU – virginie.linsmeau @publilink.be

Assistantes sociales : Véronique HEINE – veronique.heine @publilink.be

(Aide sociale générale, allocation de chauffage, pension et ILA)

Mélanie MANTULET – melanie.mantulet @publilink.be

(Revenu d'Intégration Sociale, allocation personne handicapée et aide sociale générale)

Employée : Johanne GODIN – johanne.godin@publilink.be

(Repas à domicile et Taxi social)

PLAN GRAND FROID – PLAN CANICULE

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Personne à contacter si vous ne répondez pas :

.....

.....

.....

.....

Demandes éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Talon à remettre au CPAS, rue de la Fontaine 3 à 4250 Geer.



Le 12 mai dernier, le sport était au rendez-vous à l'établissement Saint-Joseph. En effet, ce ne sont pas moins de 24 équipes qui s'affrontaient lors de la journée sportive. Les élèves sortants des écoles primaires de Geer et de Hannut étaient également conviés à cette journée. Durant toute la journée, les différentes équipes se sont relayées afin que les vélos ne cessent de rouler et ainsi accumuler un maximum de points. En outre, différentes activités étaient organisées telles que le tir à l'arc, le lancer de balles, la course sur modules gonflables, la course de sac, l'escalade, les jeux de coopération... Cette année encore, ce sont les élèves de la section « équipement du bâtiment » qui ont remporté le trophée. Bravo à eux et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Le 20 mai avait lieu la traditionnelle fancy-fair de l'école. C'était l'occasion pour les différentes sections de présenter leurs réalisations au grand public. Le spectacle composé de chants, danses et d'un défilé a ravi parents et enfants. Pour la deuxième année consécutive, la chorale des professeurs a également proposé les différentes chansons qu'ils ont préparées depuis le début de l'année. Durant l'après-midi, petits et grands ont pu profiter des différentes activités telles qu'un circuit de cuistax, du tir à l'arc, des châteaux gonflables... Cette année encore, le soleil était de la partie et a permis à tous de passer une excellente journée. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine !

LES CLASSES DE P5 ET P6 DE L'ÉCOLE COMMUNALE PARTICIPENT AUX CONCOURS ...

« CHILD SAFETY »

Nous avons participé et remporté le concours « Child Safety » : une journée organisée à Houtopia et dédiée aux élèves de 5e et 6e années afin de sensibiliser à la sécurité.



Quatre ateliers étaient organisés par le CRECCIDE, l'APPER, l'ASBL « Partageons nos routes » et la zone de Police Famenne-Ardenne. Ils nous ont initiés à l'éducation routière ainsi qu'aux dangers domestiques.

En effet, à notre âge, nous nous sentons concernés et devenons responsables de certains actes et gestes du quotidien. « SÉCURITÉ » était le « mot clé » de cette chouette organisation, bravo !

« DISNEYLAND PARIS »

Il n'y a pas si longtemps, dans une galaxie hesbignonne ... quelques-uns des élèves feuilletent le JDE (journal des enfants) et tombent sur un concours « Star Wars » qui désignera la photo de classe dans l'univers Star Wars le plus esthétique ! La classe gagnante sera récompensée par un séjour à Disneyland Paris !

L'enthousiasme est immédiat !

Il faut que l'on participe d'autant plus que la classe compte quelques grands fans de la saga !

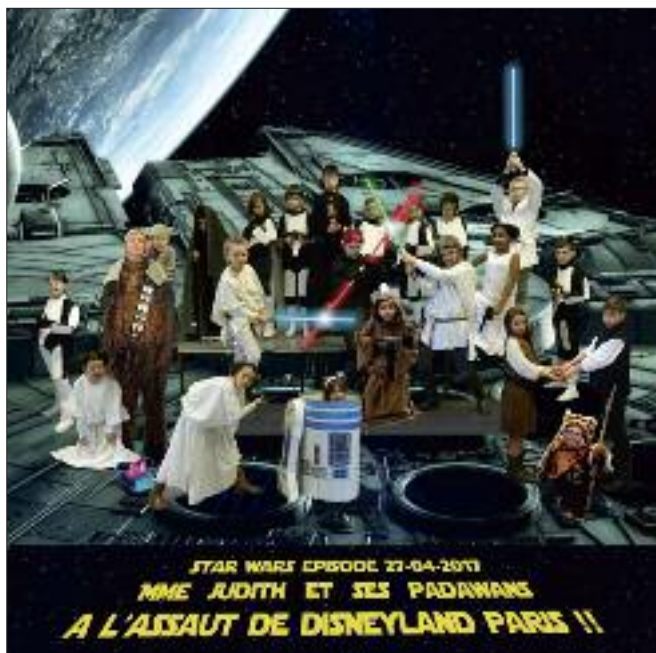
C'est avec l'aide précieuse de quelques parents très motivés que le défi est relevé !

Les enfants dévalisent les greniers et apportent des vieux tissus, draps, pelotes de laine ... pour la confection des vêtements, coiffures ...

Les garages sont leur source d'approvisionnement en caisses en carton, peintures ... nécessaires à la réalisation des déguisements et décors.

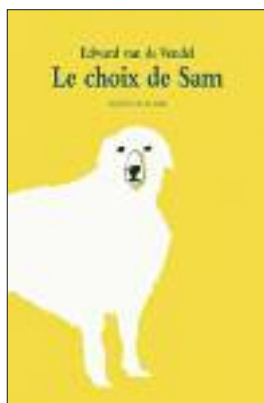
Tous les bricolages et costumes réalisés ont réservé un après-midi inoubliable pendant lequel les enfants revêtus de leur déguisement ont été mis en scène et photographiés.

Ce projet a généré un véritable engouement de la part de chacun !



Le concours, dont les participants étaient très nombreux, a été remporté par une autre école ! Peu importe... L'essentiel est de participer, et ce, quel que soit le résultat du concours. Si même certains enfants sont très déçus, cette expérience restera, pour la classe, un merveilleux souvenir !

LA PETITE FUREUR



« La Petite Fureur » est un concours qui vise à promouvoir la lecture chez les enfants de 3 à 13 ans et à mettre en valeur les auteurs et illustrateurs de Wallonie et de Bruxelles. Le principe est de prolonger la lecture de l'album ou du livre choisi par une création individuelle ou collective. Un dessin, un collage, une vidéo, un enregistrement sonore, un film d'animation... Tout est permis sauf les

réalisations en trois dimensions.

La classe de 6^e année a élu « Le choix de Sam » de Edward Van de Vendel. Ce roman raconte l'histoire d'une amitié sincère entre un chien et un petit garçon. Inspiré d'une histoire vraie, il aborde notamment la force des relations entre enfants et animaux. L'option d'un envoi de dessins individuels a été retenue.

Début mai, un mail a prévenu l'école que deux de nos élèves avaient été sélectionnés comme gagnants du concours. Il s'agit d'Amandine Patron et de Romain Lebon. Félicitations à nos lauréats ! Ils attendent impatiemment les lots de livres attribués...

LES CLOCHES SONT PASSÉES À L'ÉCOLE MATERNELLE DE HOLLOGNE !

Le mardi 18 avril, nous avons eu une belle surprise en arrivant à l'école !

En effet, les cloches, qui nous avaient déjà apporté des œufs avant les vacances, sont repassées pour nous apporter de nouveaux jeux pour l'école.

Ils sont super et nous nous amusons bien avec !!! Un grand merci aux cloches et au comité Dalibaba qui a contribué à l'achat de ces nouveaux jeux.

L'École maternelle de Hollogne-sur-Geer



UNE NOUVELLE BARRIÈRE ET UNE BALADE AU MARCHÉ... QUEL RAPPORT, ME DIREZ-VOUS ?

Dans notre petite école de Ligny, voici quelque temps, une belle barrière est venue « sécuriser » notre cour arrière (grand merci aux ouvriers communaux pour ce beau travail, au demeurant vraiment utile !).

Dès la fin des aménagements, les idées fusent : on pourrait faire un parterre de fleurs, remettre en ordre nos carrés-potagers sur « pilotis », planter des légumes, réaliser un présentoir pour herbes aromatiques ...



Et puis, une autre idée encore : si nous allions au marché pour acheter ce dont nous avons besoin ?

Aussitôt dit, presque aussitôt fait : on choisit une date, on réserve le bus, on se prépare et, le vendredi 21 avril, voici toute la classe en route pour Waremmé avec madame Christine en renfort pour l'encadrement ! (Merci à elle...).

Découverte des étals, recherche de ce que nous avons prévu sur notre liste d'achats ...

Regarder et observer, sentir les bons plats cuisinés, écouter de jolies musiques qui invitent à danser (n'est-ce pas, Charly !), nous utilisons nos 5 sens pour cette balade ; pour ce qui est de toucher ou de goûter, cela se fera de retour en classe...

Nous effectuons nos achats, les grands commandent : un recueil de CD de chansons de notre répertoire, des plantes aromatiques, des fleurs à replanter... On paie, on vérifie la monnaie avec madame...

Certains marchands nous font des petits cadeaux (des rawètes, comme on dit chez nous).

Notre dernier arrêt est... (Tant pis pour le « bien manger ») à l'étal des « chiques » où madame commande un panachage pour les petites bouches gourmandes (oui, oui, on vous le disait, nous avons aussi travaillé le goût !).

De retour en classe, nous découvrons les textures et les parfums de la menthe, de la ciboulette, du thym et... de la lavande. Nous évoquons tout ce que nous avons vu sur le marché et nous installons plantes et fleurs au soleil et au chaud, avec de l'eau en suffisance !

Prochaine étape, notre jardin potager...

Nous ne manquerons pas de vous montrer l'évolution de notre projet dans les prochaines éditions de notre bulletin communal !



L'École maternelle de Ligny

ELLES SONT INSTALLÉES DANS NOTRE COMMUNE : LES CÉLÈBRES BOÎTES A LIVRES !

Pour l'instant, elles sont au nombre de trois :

- l'une, à l'initiative de l'ADL, se trouve devant l'école communale primaire à Hollogne-sur-Geer ;
- la seconde, réalisée sur base d'un partenariat privé/com-munal, est installée sur un banc dans la rue du Pont de Darion à Darion ;
- quant à la troisième, vous pouvez la trouver devant l'ad-ministration communale.

L'objectif final est d'implémenter une boîte à livres dans chaque village de Geer afin que tous les habitants puissent en profiter librement et le plus facilement possible. Nous vous communiquerons les emplacements suivants en temps et en heure.

Le principe des boîtes à livres repose sur l'échange. C'est simple, gratuit et, nous l'espérons, profitable à tous !

- Vous déposez un livre de votre choix.
- Vous prenez un livre de votre choix.
- Le tour est joué, il ne vous reste plus qu'à en profiter !!



PSYCHOMOTRICITÉ



Jouer c'est apprendre... à vivre ensemble, à connaître l'environnement... à coo-pérer. Quel plaisir de se retrouver pour jouer ensemble !

La gymnastique des petits est ouverte à tous. Équilibre, audace, orientation spa-tiale, manipulation de balles, approches de différents sports... Le tout de manière ludique, imagée et adaptée aux besoins de chaque petit champion.

Si cela vous dit, venez nous rejoindre le mercredi après-midi (15h : pour les 5 à 7 ans / 16h : pour les 2,5 à 4 ans) au complexe sportif de Geer.

Jeu après jeu, l'enfant devient « je ».
Arnaud Gazagnes.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

HORAIRE DES VACANCES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

- | | | |
|---|---|---|
| ♣ Dimanche 02/07/2017 :
de 10h00 à 12h00 | ♣ Dimanche 23/07/2017 : Fermé | ♣ Vendredi 18/08/2017 :
de 9h00 à 12h00 – de 14h à 17h00 |
| ♣ Mardi 04/07/2017 : de 9h00
à 12h00 – de 14h00 à 17h00 | ♣ Mardi 25/07/2017 : Fermé | ♣ Dimanche 20/08/2017 :
de 10h00 à 12h00 |
| ♣ Vendredi 07/07/2017 : de 9h00
à 12h00 – de 14h00 à 17h00 | ♣ Vendredi 28/07/2017 : Fermé | ♣ Mardi 22/08/2017 : de 9h00
à 12h00 – de 14h00 à 17h00 |
| ♣ Dimanche 09/07/2017 :
de 10h00 à 12h00 | ♣ Dimanche 30/07/2017 : Fermé | ♣ Vendredi 25/08/2017 : de 9h00
à 12h00 – de 14h00 à 17h00 |
| ♣ Mardi 11/07/2017 : Fermé | ♣ Mardi 01/08/2017 : Fermé | ♣ Dimanche 27/08/2017 :
de 10h00 à 12h00 |
| ♣ Vendredi 14/07/2017 : Fermé | ♣ Vendredi 04/08/2017 : Fermé | ♣ Mardi 29/08/2017 : de 9h00
à 12h00 – de 14h00 à 17h00 |
| ♣ Dimanche 16/07/2017 :
de 10h00 à 12h00 | ♣ Dimanche 06/08/2017 :
de 10h00 à 12h00 | |
| ♣ Mardi 18/07/2017 : Fermé | ♣ Mardi 08/08/2017 : Fermé | |
| ♣ Vendredi 21/07/2017 :
Fermé (Fête nationale) | ♣ Vendredi 11/08/2017 : Fermé | |
| | ♣ Dimanche 13/08/2017 :
de 10h00 à 12h00 | |
| | ♣ Mardi 15/08/2017 :
Fermé (Assomption) | |



PRÉSENTATION DES FOYERS SAINTE-MARIE ASBL

INTRODUCTION :

Bon nombre d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles sont malheureusement victimes de comportements inadéquats et dangereux du chef de leurs parents. Leur intégrité physique est ainsi compromise et leurs besoins non-assurés. Interpellés, les services compétents en la matière (Services de l'Aide à la Jeunesse, Services de Protection Judiciaire et Tribunaux de la Famille) mandatent des services privés tels que les Foyers Sainte-Marie pour accueillir, dans un souci protectionnel, ces enfants hors de leur milieu familial (SAAE = service d'accueil et d'aide éducative). D'autres mesures sont aussi prévues. Celles-ci maintiennent les enfants dans leur famille, mais d'autres services spécialisés garantissent un accompagnement éducatif au domicile (SAIE = service d'aide et d'intervention éducative).

Dans ce cadre, les "Foyers Sainte-Marie" collaborent prioritairement avec les arrondissements judiciaires de Liège et Huy. L'ASBL s'articule autour d'un SAAE et d'un SAIE. Ceux-ci ont un agrément distinct et développent une pédagogie en rapport à leurs arrêtés spécifiques.

HISTORIQUE :

Fin du XIX siècle, la Hesbaye est particulièrement appauvrie par la crise agricole. La paroisse était le point central de cette région d'infortune. La création d'un établissement charitable s'imposait donc. Les bâtiments de l'ancienne école furent alors transformés en hospice pour les anciens agriculteurs de la région.

Il fut appelé « Hospice Sainte-Marie » et inauguré le 16 juillet 1888.

Dès 1891, une partie de la congrégation des Filles de la Croix y fut détachée et mise au service des bénéficiaires.

En 1893, trois petits enfants, abandonnés sur place, se retrouvèrent ainsi parmi les personnes âgées de l'hospice. Cette première « admission » d'enfants entraînera rapidement d'autres, si bien que pour assurer leur éducation, les Religieuses ouvrirent une école primaire en 1895.

Le 23 novembre 1923, l'œuvre se constitue en « Association Sans But Lucratif » qui prendra sa dénomination actuelle en 1953 : « Les Foyers Sainte-Marie ».

On notera la fermeture de l'hospice en 1978.

Dans les années 1980, l'institution continue à se développer et le service s'organise en un système vertical mixte, tout d'abord dans les trois villas, ensuite dans toutes les unités de vie.

Actuellement, les Foyers Sainte-Marie fonctionnent avec un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) de 49 prises en charge et un service d'aide et d'intervention éducative (SAIE) pour 16 situations.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Les "Foyers Sainte-Marie" sont implantés à quelques centaines de mètres du centre du village et contigus du complexe sportif sis rue de Boëlhe.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

CHAMPS D'ACTION :

- Offrir un cadre de vie suffisamment stable, chaleureux et sécurisant pour permettre à l'enfant de trouver ses points de repère par rapport aux personnes, à l'espace et au temps dans lequel il pourra développer ses potentialités et ainsi construire son avenir.
- Organiser une aide spécialisée par un travail spécifique basé sur un projet éducatif individualisé.
- Amener l'enfant dans un projet cohérent, stable, construit autour de son intérêt premier, que ce soit en termes de ré-intégration dans la famille naturelle, dans une famille d'accueil, ou en autonomie, par un travail de collaboration avec le milieu de vie, et ce, dès la prise en charge du jeune.

Contact et informations : Mr Marc François – Directeur, Rue de Boëlhe, 31 à 4250 Geer
019/58 80 47 – fsm.geer@skynet.be

INTERVENTION DANS LES FRAIS D'ABONNEMENT À LA TÉLÉDISTRIBUTION OU À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE.

Certaines personnes handicapées sont exonérées du paiement de la redevance radiotélévision sur base de l'attestation fournie par le « service public fédéral – sécurité sociale ». Celles-ci restent cependant assujetties à la redevance d'abonnement due aux sociétés de télédistribution.

Dans le cadre d'une politique sociale poursuivie par la commune, il est souhaitable que ces personnes puissent bénéficier d'un remboursement à la télédistribution ou d'un remboursement à la location ou l'acquisition d'un appareil numérique.

Le collège communal a décidé qu'à partir du 1er janvier 2013, toute personne habitant la Commune de Geer qui produit une attestation du « SERVICE PUBLIC FEDERAL – SECURITE SOCIALE » pourra obtenir le remboursement :

- soit de la moitié de la redevance de base annuelle d'abonnement à la télédistribution si la personne paie toujours cette redevance ;
- soit de la moitié du coût total de l'acquisition d'un décodeur numérique ;
- soit de la moitié de la location annuelle de base d'un décodeur numérique.

Le remboursement sera accordé aux personnes domiciliées à Geer et y résidant depuis un an au moins au jour où la redevance est due.

La demande de remboursement doit être adressée chaque année auprès de l'administration communale, et ce, avant le 31 octobre de l'année en cours. Y seront annexées :

- la facture et la preuve de paiement de celle-ci à la télédistribution, de l'acquisition ou de la location du décodeur numérique ;
- l'attestation générale délivrée par le Service Public Fédéral – Sécurité sociale (pour la 1re demande).
- Et la demande de remboursement complétée entièrement ci-dessous :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA TELEDISTRIBUTION 2017

NOM & Prénom :

Adresse :

Demande le remboursement (1 seul choix possible) :

- ☐ De la redevance de base annuelle d'abonnement à la télédistribution.
- ☐ De la moitié du coût total de l'acquisition d'un décodeur numérique.
- ☐ De la moitié de la location annuelle de base d'un décodeur numérique.

Votre compte bancaire n°

BE □ □ □ □ □ - □ □ □ □ - □ □ □ □

Date :

Signature :

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

ALLOCATION S.W.D.E.

Cette année encore, notre administration alloue une allocation de 5 euros par enfant à charge aux familles nombreuses. Pour pouvoir bénéficier de cette allocation en 2017 :

1. La famille doit habiter effectivement la commune et être inscrite aux registres de notre administration au 1er janvier 2017.
2. La famille doit compter au moins 3 enfants à charge au 1er janvier 2017.

Si vous répondez à ces critères, remplissez entièrement la « déclaration sur l'honneur » ci-dessous et faites-la nous parvenir avant le 31/10/2017 à l'administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

ALLOCATION SWDE

Je soussigné(e) :(NOM et Prénom)

Domicilié(e) à :

Rue :

Certifie sur l'honneur qu'au **1^{er} janvier 2017** ma famille comptait au moins trois enfants à charge, dont les noms figurent ci-dessous :

Nom

Prénom

Date de naissance

.....

.....

.....

.....

.....

Une copie de la facture SWDE couvrant la consommation de l'année **2016** est annexée à la présente (facture datée de **2016**).

Votre compte bancaire n°

BE - -

Date :

Signature :

FÊTE NATIONALE BELGE / TE DEUM

La cérémonie, encadrée par la FNC section Geer, aura lieu en l'Eglise de Boëlhe le vendredi 21 juillet 2017 à 11h00.

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

PROGRAMME DES FESTIVITÉS 2017

JUILLET

01/07/2017 : Camp de l'unité Saint-Hubert
02/07/2017 : Balade gourmande de l'ESFC
02/07/2017 : Concours Blanc Bleu Belge – Hollogne-sur-Geer
14/07/2017 : Holi Color Festival – Chapiteau de Geer
15/07/2017 : Holi Color Festival – Chapiteau de Geer
21/07/2017 : 11h00 – Fête nationale/Te Deum avec la FNC Section Geer – Église de Boëlhe
22/07/2017 : Tournoi de pétanque de l'ESFC
23/07/2017 : Brocante de l'ESFC – Dans le centre de Geer – (Rés. auprès de Mr Champagne, 0472/13 86 29)

AOUT

06/08/2017 : Fête au village organisée par le comité de Saint-Nicolas d'Omal
12/08/2017 : Garden Party – Chapiteau de Geer
18/08/2017 : 19h30 à 21h30 – Rencontre villageoise à Hollogne-sur-Geer – Entrée de la Drève
26/08/2017 : 18h00 – Fête organisée par le comité DaLi-Baba – Rue de la Briqueterie
27/08/2017 : Rallye et balades organisés par le comité DaLi-Baba – Rue de la Briqueterie

SEPTEMBRE

Date non connue : 11h45 – Commémoration de l'AS avec le FNC section Geer
03/09/2017 : Journée portes ouvertes de la Bernache
03/09/2017 : Barbecue champêtre des Filous de Lens-Saint-Servais – Lens-Saint-Servais
08/09/2017 : 19h30 à 21h30 – Rencontre villageoise à Geer – Parking de l'administration
09/09/2017 : Garden Party (en fonction de la météo) – Chapiteau de Geer
15/09/2017 : 19h30 à 21h30 – Rencontre villageoise à Boëlhe – (Lieu à définir)
22/09/2017 : 19h30 à 21h30 – Rencontre villageoise à Lens-Saint-Servais – Au Baulet
24/09/2017 : « Bougeons à pied ou à pédale » avec la CCATM

+ Réunions du comité des 3x20 de Geer : tous les 2es mardis du mois de 14h00 à 17h00 aux Foyers Sainte-Marie. L'entrée est ouverte à tous sans inscription.

Contact : Sœur Marie-Hélène – 0473/51 83 95

LE COMITÉ DALI BABA VOUS INVITE !

Vu le succès rencontré lors des activités de l'an dernier qui nous ont permis de faire 1.000,00€ de cadeaux à l'école maternelle de Hollogne, nous remettons le couvert.

Samedi 26 août

- Souper barbecue dès 18h00 sur réservation (adulte 12 euros, enfants 6 euros).
- Blind Test et son ambiance de folie vers 21h00. Nombreux lots à gagner ! (10,00€ par équipe de 4, inscriptions sur place).

Dimanche 27 août

Les balades du Geer

- VTT 25 – 35 – 50 km (3,00€/p.) : départ de 8h00 à 13h00.
- Rallye vélo familial (1,00€/p.) : départ de 8h00 à 14h00.
- Marche 6 ou 12 km dans les bois le long du Geer et dans la réserve naturelle (1,00€/p.) : départ de 8h00 à 14h00.
- Balade de voitures anciennes et d'exception. Parcours de +/- 130 km (25,00€ par équipage ; 55,00€ avec les repas si paiement avant le 15 août sinon 60,00€).
- Animation pour les enfants (et leurs parents !) à partir de 14h00.

Bar et petite restauration tout le week-end.

Lieu des festivités : Chapiteau communal, rue de la Briqueterie à Geer.

Renseignements et inscriptions :

Mr Roger Hellas
0471/38 84 39

Mr Raphaël Terreur
0478/20 30 74
Rallye



La Rur'Active Box est la solution idéale pour vos événements de cet été !

Elle peut être louée par toutes et tous (associations, particuliers, comités...).

Elle est munie d'un bar et d'un espace intérieur d'environ 20 m². Une ouverture vers l'extérieur se situe de part et d'autre du container et des auvents vous permettront de vous mettre à l'abri.

N'attendez plus et renseignez-vous auprès de Mr Evrard au 019/54 92 45 – herve.evrard@publink.be.

ELEGDAN
Bureau d'Etude et de Conseil

B.E.C.I.E.
Installations Electriques

Réalisations d'installations électriques
Installateur agréé

Etudes et plans d'installations électriques
Possibilités de réaliser vous-même une partie des travaux

Spécialiste de Bioélectricité
Réduction des rayonnements électromagnétiques

LEGROS Daniel
Rue de Hologne, 29 • Hologne-sur-Geer • Tél.: 019 33 07 34 • GSM 0473 66 84 53

www.elegdan.be



VanviPeinture

GABRIEL VANVILERS
Peinture et Décoration intérieure/extérieure
0494/42.95.03 (dévis gratuit)

Donnez vie à toutes vos envies !

gabrielvanvilers@outlook.fr
Rue de Hologne, 18/3
4250 Hologne-sur-Geer



PEETERS SOLUTIONS ASSURANCES
HISBY ASSUR

Courtier en Solutions
SPÉCIALISTE PME, INDÉPENDANT PARTICULIER
Annie, Fabienne, Nathalie & Michel sont à votre disposition pour toute demande d'offre de prix, de RV ou de visites à domicile.

Bureau de THISNES Route de Wavre, 104
019/51.32.32

Bureau de GEER Rue Emile Lejeune, 3
019/58.83.73

Bureau de GRÂCE-HOLOGNE Rue Marvis, 4
04/239.15.52

Bureau d'Assurances Peeters Hisby Assur - BP412981
E-mail: hisbyassur@peeters.be - N° PDS4.427385

[facebook.com/peetershisbyassur](https://www.facebook.com/peetershisbyassur)

0476-26.11.45
Pierre Pesser

Prest'agri
Prestations agricoles
(Service et main d'œuvre - Entretien des abords)
Aménagement et entretien des parcs et jardins
Abattage - Élagage - Bois de chauffage

Rue de Brabant, 4 4250 Buélie
www.facebook.com/prestagri



Thierry Matagne
Boulangerie - Pâtisserie

Vainmont : 085 / 23.23.20
Fallaix : 019 / 69.95.45
Ampsin : 085 / 25.56.11
Hannut : 019 / 66.77.50



lundi 7h30-19h30
mardi fermé
mercredi 7h30-18h00
jedi 7h30-18h00
vendredi 7h30-18h00
samedi 7h30-18h00
dimanche 7h30-18h00

Les Essentielles
Institut de beauté - Solarium

Retrouvez-nous sur Facebook !

Rue Champinotte, 71
4254 Ligny

DECLÉOR
PARIS

0479/570 770
019/58 90 93



GORDENNE - BOLLINNE
Gérant
gord@skynet.be

S.P.R.L. ALIGER
Alimentation générale - Boucherie - Boulangerie
Station service - Librairie - Laiterie

Tél/fax : 019/58.81.54
Rue de la Conserverie, 3
4250 Geer
T.V.A. BE0439.642.602

VIDE MAISONS
GRENIERS
DEBARRAS
ENCOMBRANTS
NETTOYAGE

MARC CUYPERS
Rue de Rosoux, 67 4250 Hologne-sur-Geer
G.S.M.: 0475/49.01.33



OLIVIER THONNON
Coiffeur Créateur

www.olivierthonnon.be
olivier-thonnon@hotmail.com

Tél : 019/32.57.81

SPRL Coiffure Michel



GEER INFO
Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter !

Tél. +32 19 588 033
Fax +32 19 587 079
geer.info@publink.be
www.geer.be

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

HENKINET Louis (Ligny)
VIGIN Hector (Ligny)
TARIKI Sami (Boëlhe)
CHATAR Isaac (Lens-St-Servais)
PHEIJFFER Côme (Lens-St-Servais)
VIGUIE Juliette (Ligny)
BEKA Louisa (Lens-St-Servais)

**Bienvenue aux enfants
et félicitations aux parents.**

MARIAGES

MAZY Christian et BEURSKENS Marie (Holloigne)
DE WULF Jean et WARNOTTE Manon (Geer)
BERNARD Alexis et DE CIA Laura (Lens-St-Servais)
DOCQUIER Olivier et MATHY Julie (Ligny)
CUYPERS Marc et SZAKAL Erzsébet (Holloigne)
BUCHIN Erwan et LEBURTON Marie (Geer)
HOUBRECHETS René et LOUVRIER Chantal (Boëlhe)
VANNEYLEN Anthony et CRETON Aurélie (Lens-St-Servais)

**Nous vous souhaitons beaucoup
de bonheur.**

DÉCÈS :

WAUTERS Joseph, veuf DOCQUIER Marie (Boëlhe)
GOUGNARD Marie José, épouse RIGA Venant (Darion)
VRANCKEN Mélanie, veuve MENTEN Félicien (Geer)
LACROIX Joseph, veuf LECLERCQ Simone (Omal)
MOUREAU René, époux CHARLIER Lucie (Omal)
GUEUFFEN Mariette, veuve MALAISE Gaston (Omal)
CAPRASSE Marie-Josée, veuve PAQUOT René (Holloigne)
VANDERMAES Émile, époux RANSON Francine (Boëlhe)

**Nous présentons nos très sincères
condoléances aux familles éprouvées.**



« Quand on jette des petits rayons de
bonheur dans la vie d'autrui, l'éclat finit
toujours par rejaillir sur soi... ».

Louis Fortin

Aux Blés D'Or
Boulangerie - Pâtisserie

Rue du Centre, 21
4250 Hollogne-sur-Geer

Tel: 019/32.63.19
Gsm : 0494/40.85.80

Personne de contact : Angélique Baré
facebook.com/auxblesdorangel